

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Délégation à la formation Information et Documentation

Rapport d'activités 2011

Placée sous le signe du passage de l'apprentissage selon l'ancien droit d'assistant-e en information documentaire à la nouvelle formation initiale d'agent-e en information documentaire CFC, l'année 2011 a également permis de constituer, avec le nouveau secrétariat de la Délégation à la formation (DF I+D), de nouvelles structures afin de mettre en place, de manière efficace et professionnelle, cette nouvelle formation initiale à l'échelle nationale.

Depuis 1998, quelque 900 assistant-e-s en information documentaire ont été formé-e-s en Suisse. En juin 2011, 86 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux derniers examens ordinaires de fin d'apprentissage. Grâce au professionnalisme des chefs experts et des experts aux examens, ces examens se sont déroulés sans aucun problème. 84 apprenti-e-s ont réussi l'examen, 13 d'entre eux ont acquis une maturité professionnelle en plus de leur certificat fédéral de capacité.

Parallèlement, la nouvelle procédure de qualification a été développée pour les agent-e-s en information documentaire. Principale nouveauté dans ce contexte : le Travail pratique prescrit (TPP) qui inaugure dès 2012 la possibilité de tester, dans les entreprises formatrices, les compétences professionnelles opérationnelles des personnes en formation sur leur lieu de travail. Pour réaliser ce changement fondamental, il a fallu commencer par élaborer une série zéro et la tester dans les entreprises. Une série d'examens a ensuite été développée sur cette base, puis revue et améliorée avec les expert-e-s aux examens dans le cadre d'un cours de formation. Pendant cette même période, les bases organisationnelles de la procédure de qualification et les TPP ont été définis sous la houlette de la Délégation à la formation. L'objectif premier de ces travaux était la mise en œuvre nationale des exigences du plan de formation. Ceci a également impliqué l'élaboration des devoirs d'examen pour le domaine de qualification « connaissances professionnelles », un travail réalisé sous la conduite des enseignant-e-s des écoles professionnelles.

Cette approche nationale a déterminé aussi l'organisation et la réalisation des cours interentreprises. L'instrument fondamental qu'est la nouvelle formation initiale doit permettre de transmettre des compétences pratiques et donc donner aux futur-e-s agent-e-s en information documentaire des entreprises formatrices les plus diverses la possibilité d'acquérir les compétences-clés du métier. Une commission de surveillance composée des représentant-e-s des quatre régions de cours (Berne, Lausanne, Genève, Zürich) s'est attelée à cette tâche et a élaboré les bases indispensables, telles que les conventions de prestations, un règlement CIE et des directives CIE. Ce travail, qui se poursuivra en 2012, vise la définition de standards nationaux uniformes pour l'organisation et la réalisation des contrôles de compétence dans les cours interentreprises.

Une autre activité essentielle du secrétariat a été d'assurer une information transparente à l'égard des associations et de leurs membres. Ainsi, le site Internet de la DF I+D a-t-il subi une refonte complète et une newsletter informe-t-elle régulièrement sur les activités de la DF I+D. Les exigences minimales pour les entreprises formatrices ont été définies et les recommandations pour les stages pratiques à l'extérieur pendant la formation initiale ont été élaborées.

Enfin, le redressement des finances de la Délégation à la formation D+I s'est achevé avec succès. En 2010, la Délégation à la formation traversait une grave crise financière et structurelle suivie en 2011 d'un changement de présidence et de direction. Afin d'atténuer les vagues provoquées par l'augmentation avec effet rétroactif des taxes CIE, la DF a mené deux assemblées d'information à Zurich et Lausanne pour les entreprises formatrices. Comme première mesure de consolidation, il a été décidé de renoncer à l'augmentation rétroactive des taxes. Afin de stabiliser la situation financière et de couvrir les coûts des cours interentreprises, il n'a pas été possible d'éviter une hausse importante des taxes en 2011. Depuis 2011, la DF I+D n'a plus de dettes, ce qui lui a permis de réduire de moitié, pour les porter à CHF 150.- par personne en formation et jour CIE, la taxe pour les membres de Bibliothèque Information Suisse et de l'Association des archivistes suisses à partir de juillet 2012. La Délégation à la formation I+D remercie toutes les entreprises formatrices ainsi que les organisations qui la soutiennent, la Bibliothèque Information Suisse et l'Association des archivistes suisses, pour leur compréhension et leur soutien dans cette situation difficile.

Venir à bout de tous ces travaux n'a été possible que grâce l'appui de personnalités compétentes du domaine ABD, que ce soit au sein de la Délégation à la formation, de groupes de travail, des groupes d'auteurs pour les séries d'examens ou des commissions. Toutes ces personnes ont apporté une contribution précieuse, faisant preuve des compétences importantes. C'est ce travail au cours d'innombrables séances, rencontres et pourparlers, la plupart du temps en coulisses et en règle générale bénévole, qui fait le succès du travail de la Délégation à la formation.

Juin 2012

Herbert Staub
Président Délégation à la formation I&D